

exposition



1670

1790

JUSTICE COMMUNE

la cour
criminelle
des capitouls

dud[it] jour

Demoizelle Marie de Laval, fille à feu Laval, tailleur, logée à Peiroulières, âgée comme a dit de dix-huict ans, assignée en témoin par exploit de ce jourd'huy fait par led[it] Olive, dont nous a exhibé la coppie, ouïe moyenant ser(e)ment par elle presté sa main mise sur les sains évangiles, a promis dire la vérité sur le contenu en lad[ite] requête dont luy a esté fait lecture.

Interrogée sy elle est parente, alliée, servante ou domestique d'aucune des parties, a dénié led[it] interrogatoire, et sur lad[ite] requête :

A dit que ce matin, les escoliés sortant du colège des Jésuites, deus escoliés se sont aprochés d'un homme vestu de minime, que la déposante reconnoistroit sy elle le voioit. Lesquels ont dit à l'homme vestu de minime quelque chose que la déposante n'a pas entandeu ; et led[it] homme vestu de minime a mis l'épée à la main et en a donné un coup dans le corps d'un nommé Lasalle quy estoit apuyé contre la boutique de Roc, cordonnier. Et après avoir reçu led[it] coup, led[it] Lasalle a traversé la rue et est allé à la boutique de Mailos, marchand, où il est mort environ une demy heure après.

Dit de plus que led[it] Lasalle murtry n'estoit pas un des deus escoliés quy parloit à celluy quy l'a murtry.

Comme aussy dit qu'après que led[it] Lasalle a esté blessé, les escoliés ont jetté quelque coup de pierre au murtrier quy c'est enfuy dans le coin de Jestes. Et plus n'a dit sçavoir.

Lecture à elle faite de sa déposition, a dit icelle contenir vérité. Interpellée sy elle veut y adjouter ou diminuer, à dit ne vouloir y adjouter ny diminuer. Requise sy elle veut taxe, a dit n'en vouloir pas. Requise de signer, a dit ne sçavoir.

dud[it] jour

Guillaume Masounié, natif de Sepet, guarçon cordonier chès m[aîtr]e Roc devant le coin de Gestes le long de la rue de Peiroulières, âgé comme a dit de vingt ans, témoin assigné par exploit de ce jourd'huy fait par led[it] Olive, dont nous a exhibé la coppie, ouÿ moyenant ser(e)ment par luy presté la main mise sur les sains évangiles, a promis dire la vérité sur le contenu en lad[ite] requête dont luy a esté fait lecture.

Interrogée s'il est parent, allié, serviteur ou domestique d'aucune des parties, a dénié led[it] interrogatoire, et

Retrouvez en ligne tous les détails de l'affaire du meurtre de Bertrand Lassalle sur **Meurtres à la carte**